

Mesdames, Messieurs,

La Circulaire n°4797 parue le 8 avril 2014 annonçait l'envoi exclusivement électronique des fiches fiscales et formulaires de demande de prime syndicale de l'ensemble des membres du personnel de l'enseignement sur leur boîte électronique professionnelle (<http://www.ens.cfwb.be>), accessible à tout moment.

A ce jour, plus de 81179 membres du personnel se sont connectés sur leur webmail et 1307 ont contacté l'Administration pour obtenir une version papier de leurs documents.

Ces chiffres nous montrent l'intérêt qu'a suscité cette initiative auprès des membres du personnel et je vous suis reconnaissant du rôle que vous avez joué pour transmettre l'information auprès de ceux-ci.

Cependant, à l'approche des échéances fiscales, le 26 juin pour la déclaration papier et le 16 juillet via Tax-On-Web, il est nécessaire de relancer l'information auprès des membres du personnel de l'enseignement et de les inviter à ne pas attendre la dernière semaine de juin pour accéder à leurs documents et/ou prendre contact avec l'Administration.

Votre collaboration est primordiale dans la diffusion des informations reprises dans la présente circulaire auprès de l'ensemble des membres du personnel, y compris les personnes engagées sous statut ACS/APE/PTP, ainsi que les membres du personnel des Centres PMS.

De plus, j'attire votre attention sur les membres du personnel qui seraient éloignés du service, notamment pour des congés et absences, accidents du travail, DPPR et congés pour mission, etc. Sont aussi concernés par cet envoi électronique ceux qui ont touché des revenus d'activités dans l'enseignement en 2013 mais ont quitté leur fonction depuis lors (départ à la retraite, changement d'orientation professionnelle en 2013).

Rappel des dispositions particulières

Les membres du personnel dont les fiches fiscales 2014 ne concernent que le paiement d'un pécule de vacances versé en 2013 sans autre rémunération reçoivent automatiquement leurs documents sous format papier.

Je vous rappelle que les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles rémunérés à charge de la dotation de l'établissement ne reçoivent pas une fiche fiscale (concerne

essentiellement le personnel ouvrier). Celle-ci doit être établie par le secrétariat de l'établissement.

Vous trouverez ci-dessous un rappel des différentes procédures mises en place au sein du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour soutenir les membres du personnel qui seraient confrontés à des difficultés pour obtenir leurs documents.

Il en va de la responsabilité des chefs d'établissement et/ou des Pouvoirs organisateurs de transmettre ces importantes informations et ainsi permettre aux membres du personnel d'accomplir sans autres difficultés leurs obligations fiscales.

Récupérer les codes d'accès de la boîte électronique professionnelle

Les codes d'accès de la boîte électronique du membre du personnel sont constitués d'un login (matricule du membre du personnel) et d'un mot de passe qui ont été reçus au domicile lors de l'entrée en fonction.

Si le membre du personnel ne dispose pas de ses codes d'accès, il peut contacter **personnellement** le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles :
Du lundi au vendredi (hors jours fériés)
- 0800/20.000 (de 8 à 18h)
- 02/413.20.20 (de 9 à 12h – 14 à 16h)

Les codes d'accès peuvent au préalable être retrouvés en bas de page des documents fiscaux de l'année 2013 (revenus 2012).

Il est également possible de les récupérer en suivant la procédure classique auprès de l'Etnic, de préférence par courriel (fpens@etnic.be).

Recevoir un exemplaire papier du formulaire de demande de prime syndicale et des fiches fiscales

Bien que l'utilisation des documents électroniques soit vivement encouragée, les membres du personnel qui souhaitent encore recevoir un exemplaire papier de leurs documents peuvent en faire **personnellement** la demande auprès du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles **jusqu'au 13 juin 2014 aux numéros suivants :**

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles :
Du lundi au vendredi (hors jours fériés)
- 0800/20.000 (de 8 à 18h)
- 02/413.20.20 (de 9 à 12h – 14 à 16h)

Cette demande associe automatiquement l'envoi par courrier, au domicile du membre du personnel, du formulaire de demande de prime syndicale et des fiches fiscales. Elle ne sera valable que pour l'année 2014.

Ces envois électroniques sont une belle avancée dans les processus de modernisation et de développement durable initiés depuis quelques années au sein de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement et du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En outre, ils représentent pour les membres du personnel une mise à disposition simplifiée et directe des documents.

Je vous remercie donc de votre entière coopération pour mener à bien cette campagne d'informatisation.

Pour L'Administrateur général,



Lisa Salomonowicz, Directrice générale